

Avis public

Municipalité de Tadoussac

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite
municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 11^{ième} jour de septembre 2017 à 19 heures, le règlement 211- 3 établissant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux

Les mesures établies par le projet de règlement s'appliqueront dès son adoption.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 28 AOÛT 2017



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 28^{ième} jour d'août 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^{ième} jour d'août 2017.



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

